

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone 416-325-2600  
Facsimile 416-327-9063

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone 416-325-2600  
Télécopieur 416-327-9063



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et  
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

**EXPÉDITEUR :** Ben Levin  
Sous-ministre  
Ministère de l'Éducation

**DATE :** le 25 juin 2009

**OBJET :** Marche à suivre relativement au confinement barricadé et  
protocoles entre la police et les conseils scolaires

---

Je vous écris pour vous faire part de la directive provinciale concernant la planification des confinements barricadés et les exercices connexes.

Comme vous le savez peut-être, l'Association des chefs de police de l'Ontario a récemment soumis un rapport sur la nécessité pour les écoles d'établir des plans et procédures efficaces concernant le confinement barricadé et d'entreprendre régulièrement des exercices dans ce contexte. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels appuient tous deux le rapport et souhaitent sa mise en œuvre à l'échelle de la province.

Les plans et exercices de confinement barricadé sont désormais tout aussi essentiels pour la sécurité des élèves et du personnel que les exercices d'évacuation en cas d'incendie. Il est extrêmement important que les personnes à l'intérieur de l'établissement scolaire et le personnel des services policiers intervenant en cas d'urgence sachent ce que fait chacune des parties pour veiller à la sécurité de tous.

Bien qu'un grand nombre de conseils scolaires aient déjà institué des politiques de confinement barricadé, pour certains il ne s'agit pas encore d'une exigence officielle. Dans l'intérêt de la sécurité et de la sûreté, les ministères ont l'intention de rendre ces exigences obligatoires dans le cadre de l'examen et de la mise à jour du Modèle provincial de protocole entre la police et le conseil scolaire, prévu pour 2010.

En attendant, le Ministère a adopté le rapport de l'Association des chefs de police de l'Ontario et le distribue à tous les conseils scolaires à titre de directive ministérielle officielle en la matière. Les deux exigences obligatoires sont les suivantes :

*1. Tous les conseils scolaires financés à même les deniers publics, en Ontario, doivent élaborer une politique sur le confinement barricadé pour veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan chez les écoles particulières.*

*2. On doit tenir au moins deux exercices de confinement barricadé par année scolaire.*

Le reste du rapport porte sur des facteurs clés que les administratrices et administrateurs scolaires voudront considérer lorsqu'ils établiront les plans pour les écoles.

Mon collègue, le sous-ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, transmet cette même directive au secteur des services policiers en vue de garantir une mise en œuvre coordonnée et de diffuser un message cohérent et uniforme sur son utilisation.

Pour toute précision ou préoccupation à propos de ces questions, veuillez communiquer avec Keith Baird, conseiller principal en politiques, au 416 325-4333 ou à l'adresse [keith.baird@ontario.ca](mailto:keith.baird@ontario.ca).



---

Ben Levin

p. j.

c.c. J. Burke, sous-ministre, MSCSC